La Chapelle Notre-Dame des sept douleurs

dite "du vœu de Louis XIII"

Pour vous rendre du bourg de Souesmes vers Pierrefitte, vous pouvez emprunter la "RUE DE LA CHAPELLE"

mais vous pourrez chercher, en continuant cette rue et en descendant la route de Pierrefitte, vous verrez sur votre droite la fontaine de S^{t} Julien puis l'ancien moulin et le château...

... mais vous ne trouverez pas de CHAPELLE...

... ALORS ? ! ...

Voici ce que nous disent les textes : il existait de "temps immémorial" une petite chapelle dite du "vœu de Louis XIII" (1) que la Commune de Souesmes possédait sur une place dite "Place de la Chapelle".
Cette chapelle s'appelait antérieurement "Notre-Dame des sept Douleurs", culte initié au Moyen-Age en l'honneur de la Vierge-Marie souffrant au pied de la Croix.

<u>Hypothèse</u> : c'est peut-être à une fonction de consolation ou de guérison que l'on venait chercher un peu à l'écart de la ville, à proximité de la fontaine S^{t} Julien que cette chapelle devait d'être aussi appelée "chapelle S^{t} Julien".

<u>Ce que l'on sait précisément</u> :

- Le 23 thermidor de l'An II de la République (10 août 1794) la liste des biens du Clergé de Souesmes gérés par la Fabrique (2) fait état "d'une petite chapelle proche la rivière qui peut valoir 30 livres" (3).
Cette chapelle devient, à cette époque, possession de la Commune.

<u>(1) Le vœu de Louis XIII</u>
Le Roi Louis XIII s'est engagé à consacrer son royaume à la Vierge-Marie si elle lui accordait un héritier. La grossesse de sa femme Anne d'Autriche fut interprétée comme la réponse du ciel à ses prières.
Louis XIII a tenu sa promesse. Il consacra son royaume à la Vierge et publia un édit le 10 février 1638, instaurant les processions du 15 août pour remercier Dieu et la Vierge et demandant que la chapelle principale des villages portent le nom de "chapelle du vœu de Louis XIII".
Le futur Louis XIV naquit le 5 septembre 1638.
De nos jours, les processions du 15 août existent encore dans certains lieux pour célébrer l'Assomption de la Vierge.

<u>(2) La Fabrique</u>
En France, depuis le Moyen-Age jusqu'à la Révolution, c'est l'organisme officiel (sous la responsabilité de l'Evêque) chargé de la gestion des biens de l'Eglise et de la distribution des aumônes aux pauvres. Supprimées à la Révolution, les Fabriques sont rétablies de 1802 à 1905.
A Souesmes (commune de moins de 5000 habitants) elle était composée du curé, du maire et de cinq membres élus. On appelait ces membres élus, les Fabriciens ou les Marguilliers.

<u>(3) Convertisseur</u>
Avec le convertisseur, cela donnerait actuellement 310 Euros environ mais il est difficile d'établir une conversion sérieuse entre les monnaies de la Révolution et l'Euro !

- Depuis 1873, date de construction du lavoir, la chapelle est contigüe à celui-ci au levant *(à l'est)*.
"Cette chapelle se compose d'un seul corps de bâtiment de 16 m^2 couvert en ardoises, avec les murs présentant deux ouvertures : une porte au couchant *(à l'ouest)* et une fenêtre au midi *(au sud)*".

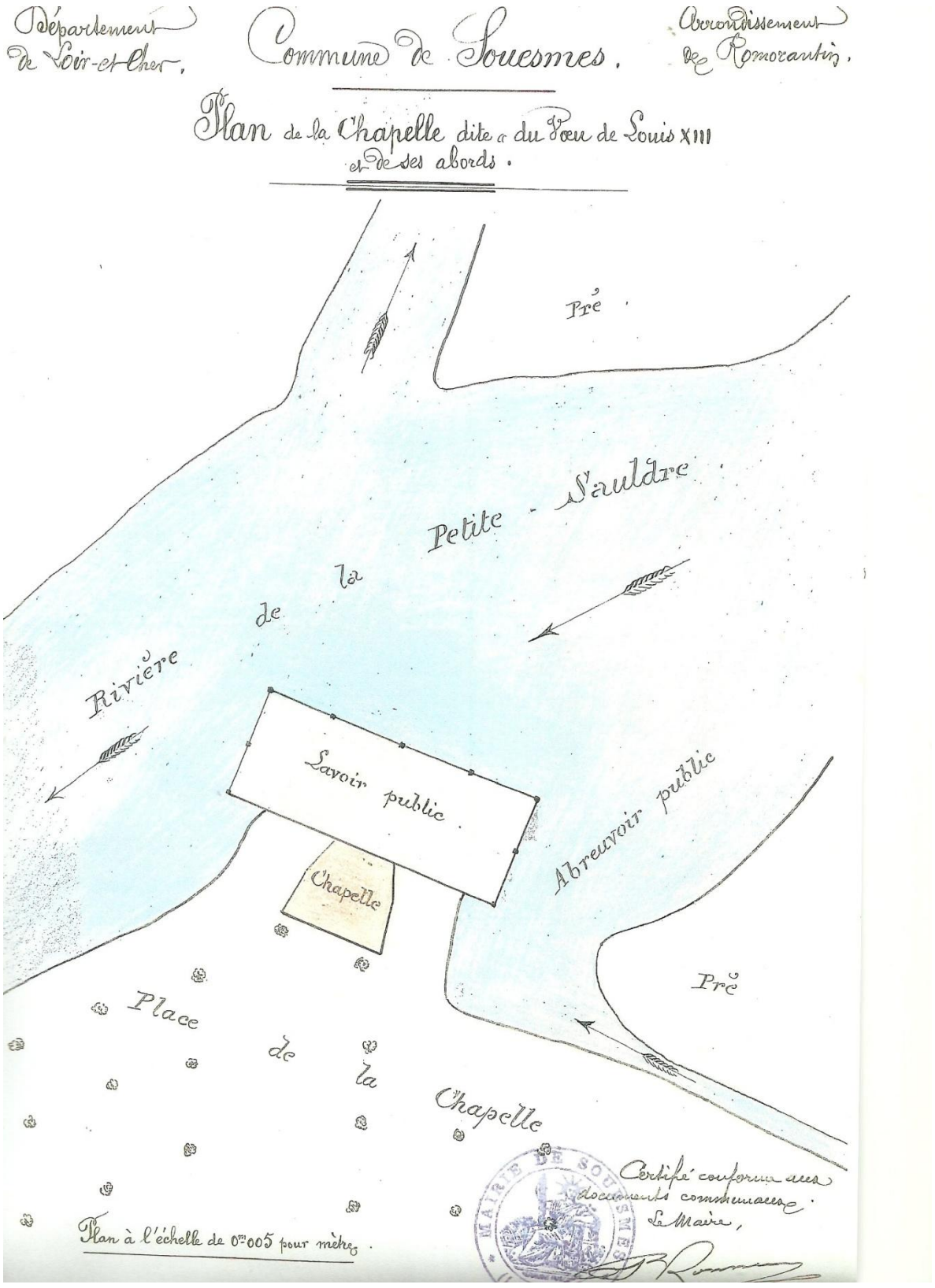

- En 1892, la Commune fit réaliser quelques travaux d'entretien à la Chapelle communale. Rappelons que l'Abbé PETIT est arrivé en 1892. Coïncidence ou lien de cause à effet ?

- Après estimation de l'édifice à 100 Francs (valeur 1901) compte tenu de son état de délabrement et des réparations urgentes à faire et qu'il ne peut assumer, le Conseil Municipal décide, en sa session du 16 juin 1901, "de céder gratuitement et en toute propriété cette chapelle à la Fabrique de l'église de Souesmes, à charge pour cette dernière de réparer et d'entretenir ladite chapelle pour continuer à être affectée à sa destination primitive". Elle ne renferme plus ni ornements intérieurs, ni linges, ni vases sacrés. La Fabrique accepte cette donation le 28 juillet 1901 et l'acte est établi le 7 décembre 1901 (voir Annexe 1).
La Fabrique fait exécuter des travaux de réparation en 1902.

- En 1907, à la suite des Lois de séparation des Eglises et de l'Etat et la dissolution des Fabriques, la chapelle redevient propriété de la Commune. Dès lors, elle ne servit plus au culte et fut désaffectée.

- En très mauvais état, la chapelle a été démolie en 1951 (délibération du Conseil Municipal du 26 février 1951).

<u>Au tout début du 20ème siècle</u>, cette chapelle servait encore de halte de prière lors des processions :
*** des Rogations le mercredi veille de l'Ascension**
*** des Premières Communions (jour de Pentecôte)**
*** de la Fête-Dieu (deux dimanches après la Pentecôte)**
*** du vœu de Louis XIII le 15 août (1)**
*** de la fête de St Julien le 28 août**
et pour des occasions exceptionnelles.

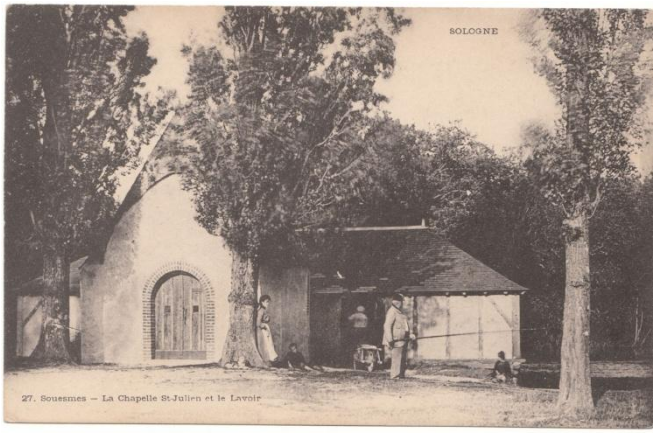

Annexe 1

Département de Loir-et-Cher.

Arrondissement de Romorantin.

Commune de Souesmes.

Cession gratuite, à la Fabrique de l'église de Souesmes, de la Chapelle dite « du Vœu de Louis XIII. »

Procès-verbal d'estimation de l'immeuble à aliéner.

Aujourd'hui, sept décembre mil neuf cent un, Nous soussigné, Robert Théodore, expert nommé par arrêté de M. le Sous-Préfet en date du 3 décembre 1901, nous sommes rendu à la Chapelle dite « du Vœu de Louis XIII » à l'effet d'estimer cet immeuble que la Commune de Souesmes offre de céder gratuitement à la Fabrique de l'église.

Nous avons reconnu que ce petit édifice se compose d'un seul corps de bâtiment couvert en ardoises, avec murs en mauvais état, présentant deux ouvertures : une porte au couchant et une fenêtre au midi ; qu'il ne renferme ni ornements intérieurs ni linges, ni vases sacrés ; qu'il est contigu au levant au lavoir public et sur les trois autres faces à une petite place publique dite « place de la Chapelle » et occupe une surface de seize mètres carrés. L'emplacement de cette chapelle figure au plan cadastral de la commune de Souesmes sous le n° 371 de la section F.

Après avoir recueilli tous les renseignements nécessaires à notre appréciation, nous avons évalué cet

édifice, en raison de son mauvais état, à la somme de cent francs.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Souesmes, les jour, mois et an susdits.

Ch. Robert

Je soussigné, Rousseau Paul, agissant au nom et comme Maire de la Commune de Souesmes, déclare adhérer à l'estimation faite par M. Robert Théodore, expert nommé par M. le Sous-Préfet de Romorantin, laquelle estimation porte à la somme de cent francs le prix de la Chapelle dite « du Vœu de Louis XIII », dont la cession gratuite, au profit de la Fabrique, a été votée par délibération du 16 Juin 1901. Je m'engage, en conséquence, à passer avec la Fabrique, acte administratif aux frais de cette dernière, aussitôt que l'aliénation projetée aura été autorisée.

A Souesmes, le huit décembre 1901.

Le Maire,

P. Rousseau

MAIRIE DE SOUESMES (Loir-&-Cher)